



L'école des métiers
L'expression des talents

Route du village
20600 Furiani
Tel. : 04 95 59 20 30
Fax : 04 95 33 70 58
Email : contact@cfa2b.fr
www.cfa2b.fr

→ Devenir maître d'apprentissage en 10 étapes

Qualités requises !

Maître d'apprentissage, vous devenez le tuteur de l'apprenti dans l'entreprise. Votre rôle consiste à aider l'apprenti à acquérir les compétences pour sa qualification et obtenir son diplôme.

En tant que maître d'apprentissage, vos missions sont doubles :

Vous êtes un formateur

Vous transmettez vos savoirs et savoir-faire techniques à l'apprenti en situation réelle d'exercice du métier. Dans le même temps, grâce à une coordination avec un enseignant référent du CFA, vous assurez de la correspondance des apprentissages dans l'entreprise avec ceux du centre de formation.

Vous êtes un accompagnateur

Vous aidez l'apprenti à s'insérer dans l'entreprise, à mieux en comprendre les règles et les formes d'organisation. Ce rôle de connaissance du contexte de l'entreprise va avoir un impact direct sur le résultat final de la formation.

Les étapes pour recruter

- 1° Définir le profil de l'apprenti en fonction des besoins de l'entreprise
- 2° Prendre contact avec le CFA afin de déterminer la date du recrutement en fonction du début des enseignement au CFA.
- 3° Désigner le maître d'apprentissage.
- 4° Prendre contact avec la Chambre consulaire dont vous dépendez pour obtenir un contrat type.
- 5° Remplir et signer le contrat avec l'apprenti.



L'école des métiers
L'expression des talents

Route du village
20600 FURIANI
Tél. : 04 95 59 20 30
Fax : 04 95 33 70 58
Email : contact@cfa2b.fr
www.cfa2b.fr

6° Effectuer la Déclaration Unique d'Embauche (DUE).

Comme pour tous les salariés, cette déclaration est obligatoire avant l'embauche. L'employeur doit déclarer l'apprenti dans les huit jours qui suivent la date de début d'apprentissage, auprès de l'URSSAF.

7° Prendre rendez-vous à la Médecine du Travail pour une visite médicale du futur apprenti.

8° Envoyer pour enregistrement, le contrat et les pièces à joindre à la Chambre consulaire dont vous relevez au plus tard 5 jours après le début du contrat.

9° Vous recevez une confirmation d'enregistrement sous 1 mois (sauf pièce ou information manquante) par la Chambre consulaire dont vous dépendez.

10° Organiser l'arrivée de l'apprenti, son parcours et ses missions.